

DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS
SECTEUR MARCHES
REF : APB/CN/FB

DEC2015_ 0044

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHE PUBLIC DE SERVICES ALLOTI N°2014/084 RELATIF A L'ORGANISATION DES MINI-SEJOURS ETE 2015

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code des Marchés Publics, notamment les articles 10, 26, 28 et 30,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire de Noisiel en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

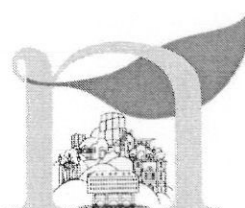
VU le dossier de consultation des entreprises relatif au marché n°2014/084 « Organisation des mini-séjours Été 2015 », alloti comme suit :

- Lot n°1 : Accueil d'enfants de 4 à 6 ans dans une zone de 300 km autour de Paris maximum -Thème principal : Ferme Pédagogique- durée : 5 jours sur Juillet 2015 ;
- Lot n°2 : Accueil d'enfants de 4 à 6 ans dans une zone de 300 km autour de Paris maximum -Thème principal : Equitation – durée : 5 jours sur Août 2015 ;
- Lot n°3 : Accueil d'enfants de 6 à 8 ans dans une zone de 300 km maximum autour de Paris -Thème principal : Equitation - durée : 5 jours sur Juillet 2015 ;
- Lot n°4 : Accueil d'enfants de 6 à 8 ans en Normandie - Thème principal : Découverte du milieu marin- durée : 5 jours sur Août 2015 ;
- Lot n°5 : Accueil d'un groupe d'enfants âgés de 9 à 12 ans dans une zone de 300 km maximum autour de Paris -Thème principal : Sport /Aventure -durée : 5 jours sur Juillet 2015 ;
- Lot n°6 : Accueil d'un groupe d'enfants âgés de 12 à 14 ans dans une zone de 300 km maximum autour de Paris -Thème principal : Equitation -durée : 5 jours sur Juillet 2015 ;
- Lot n°7 : Accueil d'un groupe d'enfants âgés de 12 à 14 ans dans une zone de 300 km maximum autour de Paris -Thème principal : Activité Cirque -durée : 5 jours sur Août 2015 ;
- Lot n°8 : Accueil d'un groupe d'enfants âgés de 15 à 17 ans dans une zone de 300 km maximum autour de Paris -Thème principal : Activités sports d'eau vive -durée : 5 jours sur Juillet 2015 ;
- Lot n°9 : Accueil d'un groupe d'enfants âgés de 15 à 17 ans dans une zone de 300 km maximum autour de Paris -Thème principal : Activités sports mécaniques -durée : 5 jours sur Août 2015 ;

VU l'avis de marché mis en ligne concomitamment, avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 16 décembre 2014, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville sous la référence N°357527, et au BOAMP sous la référence N°14-188319,

VU le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés de jugement des offres, à savoir le critère de la valeur technique pondéré à 60 %, et le critère du prix pondéré à 40 %,

1/3



Suite de la décision N°2015_0044
portant sur la conclusion du marché public n°2014/084.

CONSIDERANT que deux plis ont été déposés, tous dans le délai imparti (date limite de remise des offres fixée au 20 janvier 2015 à 12h00), que ces deux candidatures ont été admises, que deux offres ont été analysées pour les lots n°1, 2, 3 et 6, qu'une offre a été analysée pour les lots n°4, 5 et 7, qu'aucune offre n'a été remise pour les lots n°8 et 9,

CONSIDERANT que les offres économiquement les plus avantageuses, au regard des critères pondérés de jugement des offres susvisés, pour les lots n°1, 2, 3 et 6, sont les propositions de l'Association PEP Découvertes,

CONSIDERANT que s'agissant des lots n°4, 5 et 7, les uniques propositions reçues, de l'Association Evasion 78, sont techniquement et financièrement intéressantes,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achat « Services » et de la catégorie homogène 14.03.08 « Mini -séjours - enfants - 4-12 ans » dont la valeur ne dépasse pas 90.000 € H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec l'Association PEP Découvertes, sise 5/7, rue Georges Enesco à CRETEIL (94026 Cedex), le marché public de services n°2014/084-1 relatif à l'Accueil d'enfants de 4 à 6 ans au Centre « La Charnie » à Torcé-Viviers-en-Charnie (Mayenne-53) pour un séjour « Ferme » de cinq jours en juillet 2015, et pour un prix unitaire par séjour et par enfant de 265,65 € net. Le nombre maximum d'enfants pour ce séjour est de 8 et le nombre d'adultes encadrants est de 2.

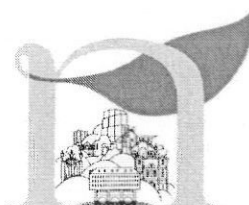
ARTICLE 2 : Il est conclu avec l'Association PEP Découvertes, sise 5/7, rue Georges Enesco à CRETEIL (94026 Cedex), le marché public de services n°2014/084-2 relatif à l'Accueil d'enfants de 4 à 6 ans au Centre de Mandres-les Roses (Val de Marne-94), pour un séjour « Equitation » de cinq jours en août 2015, et pour un prix unitaire par séjour et par enfant de 483,55 € net. Le nombre maximum d'enfants pour ce séjour est de 8 et le nombre d'adultes encadrants est de 2.

ARTICLE 3 : Il est conclu avec l'Association PEP Découvertes, sise 5/7, rue Georges Enesco à CRETEIL (94026 Cedex), le marché public de services n°2014/084-3 relatif à l'accueil d'enfants de 6 à 8 ans au Centre de Mandres-les Roses (Val de Marne-94), pour un séjour « Equitation » de cinq jours en juillet 2015, et pour un prix unitaire par séjour et par enfant de 428,66 € net. Le nombre maximum d'enfants pour ce séjour est de 10 et le nombre d'adultes encadrants est de 2.

ARTICLE 4 : Il est conclu avec l'Association Evasion 78, sise 7 allée de la Closerie à NOISY LE ROI (78590), le marché public de services n°2014/084-4 relatif à l'Accueil d'enfants de 6 à 8 ans au Centre « La Petite Falaise » de Lion-sur-Mer (Calvados – 14) pour un séjour « Découverte du milieu marin » de cinq jours en août 2015, et pour un prix unitaire par séjour et par enfant de 370,00 € net. Le nombre maximum d'enfants pour ce séjour est de 15 et le nombre d'adultes encadrants est de 3.

ARTICLE 5 : Il est conclu avec l'Association Evasion 78, sise 7 allée de la Closerie à NOISY LE ROI (78590), le marché public de services n°2014/084-5 relatif à l'Accueil d'un groupe d'enfants âgés de 9 à 12 ans à la Base de sports au bord du Lac des Settons situé dans le Parc Naturel du Morvan (Nièvre -51), pour un séjour « Sports Aventure » de cinq jours en juillet 2015, et pour un prix unitaire par séjour et par enfant de 415,00 € net. Le nombre maximum d'enfants pour ce séjour est de 15 et le nombre d'adultes encadrants est de 3.

2/3



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2015_ 0044
portant sur la conclusion du marché public n°2014/084.

ARTICLE 6 : Il est conclu avec l'Association PEP Découvertes, sise 5/7, rue Georges Enesco à CRETEIL (94026 Cedex), le marché public de services n°2014/084-6 relatif à l'Accueil d'un groupe d'enfants âgés de 12 à 14 ans au Centre de Mandres-les Roses (Val de Marne-94), pour un séjour « Equitation » de cinq jours en juillet 2015, et pour un prix unitaire par séjour et par enfant de 428,65 € net. Le nombre maximum d'enfants pour ce séjour est de 12 et le nombre d'adultes encadrants est de 2.

ARTICLE 7 : Il est conclu avec l'Association Evasion 78, sise 7 allée de la Closerie à NOISY LE ROI (78590), le marché public de services n°2014/084-7 relatif à l'Accueil d'un groupe d'enfants âgés de 12 à 14 ans au Domaine du Ciran à Ménestreau-en-Villette (Loiret-45), pour un séjour « Activité du cirque » de cinq jours en août 2015 et pour un prix unitaire par séjour et par enfant de 430,00 € net. Le nombre maximum d'enfants pour ce séjour est de 12 et le nombre d'adultes encadrants est de 2.

ARTICLE 8 : La procédure est déclarée sans suite s'agissant des marchés publics de services n°2014/084-08 portant sur le Lot N°8, et n°2014/084-09 portant sur le Lot N°9.

ARTICLE 9 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 10 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Trésorier Principal de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
- Aux titulaires des marchés.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 11 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 12 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 23 MARS 2015

Le Maire,


Daniel VACHEZ.



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	26 MARS 2015
Affiché le	26 MARS 2015
Notifié le	
Publié le	26 MARS 2015

3/3

